



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

220-2023 –Participation au financement du projet de transfert de la banque alimentaire

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le réseau des Banques alimentaires constitue un acteur indispensable à la stratégie nationale d'aide alimentaire en assurant la collecte de dons des particuliers, des stocks invendus du secteur des GMS et des stocks du FEAD, et en assurant la distribution aux associations et aux CCAS.

Dans un contexte de précarité qui touche de nombreux Héraultais, ce pivot est donc essentiel sur le département de l'Hérault : près de 50 000 bénéficiaires par l'intermédiaire de 69 associations et 72 communes.

La Banque alimentaire de l'Hérault doit quitter le site principal de la zone de Fréjorgues d'ici la fin de l'année 2023.

En raison d'un coût trop conséquent et de l'absence d'engagements financiers suffisants, l'option d'un nouveau projet immobilier initialement envisagé avec une implantation à proximité et dont le coût était estimé à environ 1 millions d'euros a été abandonné. La Banque alimentaire a donc décidé de reporter son activité sur son site historique, situé au Mas Neuf, également à Mauguio.

Des travaux d'aménagement restent nécessaires pour absorber les stocks actuellement entreposés sur le site de l'entreprise Pomona, l'investissement s'élève à environ 300 000 €.

Au vu des enjeux, le préfet de l'Hérault souhaite que tous les partenaires se mobilisent pour assurer le maintien de cette structure indispensable sur le département.

La préfecture de région, la DREETS et le Commissaire à la lutte contre la pauvreté ont rendu possible l'octroi d'une aide de 100 000 € et de 155 000 € par la DSIL.

Il reste donc, 45 000 € à financer

Il est désormais nécessaire que chacun des partenaires de la Banque alimentaire puisse faire part de sa participation définitive pour assurer le financement de ces travaux pour une installation dès la fin de ce mois de novembre, au mieux.

Afin de nous aider dans les choix, une clé de répartition basée sur le poids de chaque EPCI dans la distribution des denrées aux associations ou CCAS sur les territoires de chaque EPCI a été proposé. Ce tableau n'est qu'indicatif

Financement Aménagement Mas Neuf BA 34			
Estimation Septembre 2023			
	K€	% du Cout Total	
Cout Total	300 000	100,00%	
Ressources			
Subventions			
Etat DSIL	155 000	51,67%	
Etat DREETS	100 000	33,33%	
Total	255 000	85,00%	
Reste à financer	45 000		
Participations Partenaires			
Departement		20 000	
Montpellier-3M 50 %	50%	12 500	4,17%
Béziers 11%	11%	2 750	0,92%
Pays de l'Or 7 %	7%	1 750	0,58%
Bassin de Thau 6 %	6%	1 500	0,50%
Méditerranée 5 %	5%	1 250	0,42%
Pic St Loup 4 %	4%	1 000	0,33%
Avant Monts 4 %	4%	1 000	0,33%
Lunel 3 %	3%	750	0,25%
Domitienne 3 %	3%	750	0,25%
Clermont l'Hérault, Vallée de l'Hérault, Sud Hérault, Ganges	7%	1 750	0,58%
Total Partenaires	100%	45 000	15,00%
Total Ressources	300 000		

Il est demandé que la Communauté de Communes les Avant-Monts participe pour un montant de 1000 €uros

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'une participation financière de 1000 € pour les travaux d'aménagement nécessaires.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

